

Session du 5 Octobre 1945.

L'an mil neuf cent quarante-cinq, le cinq octobre à vingt-une heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean Grand, Maire.

Étaient présents: M. M. Dufos, Galazac, M^{me} Seilhan, Adjointe; M^{ms} Fiocco, Aldou, M. M. Joubert, St Blancat, Ferri Dandini, Soubielle, Batti, Gouarné, Fagus.

Absents: M. M. Carthier, Recurt, Maylin, Costel, Galan, Verdès

DÉPARTEMENT
de la
HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT
de
SAINT-GAUDENS
MAIRIE
de
MONTRÉJEAU

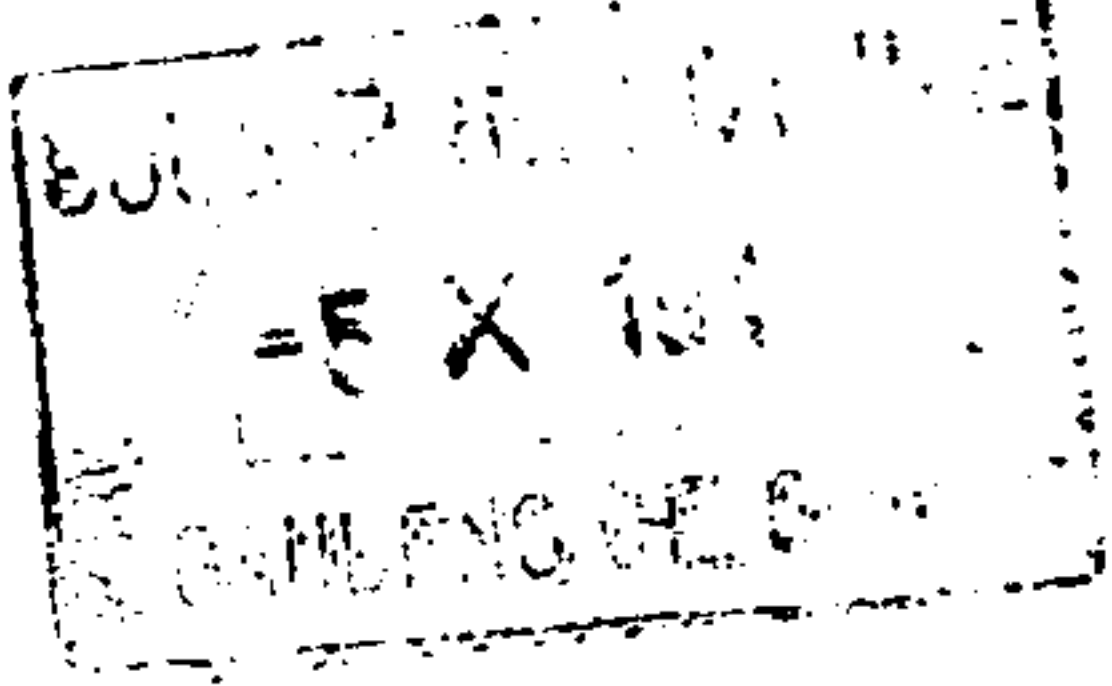
ÉTAT FRANÇAIS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Trois Octobre 1945

L'an mil neuf cent quarante cinq

Objet de la délibération :



Le Conseil Municipal de la Commune de MONTRÉJEAU
régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de M. Jean GRAND, Maire

Présents: MM. Dufor, Talazac, Mmes Seilhan, Fiocco, Adoue
MM. Soubie, Bordès, St-Plançat, Ferré, Dandine, Soubielle,
Batbie, Gouarne, Fages.

Absents: Cartigny, Recurt, Maylin, Galan, Verdier,
Mme Castel.

M. le Maire expose aux membres présents du Conseil
Municipal que le contingent des services de l'assistance
de 1945 s'élève à 70.987 Francs.

Le crédit prévu au budget primitif étant de 59.000
Francs il y a lieu de voter un complément de 11.987 Francs.

Le budget additionnel étant réglé avec un excédent
de recettes de 989,fr 40, somme insuffisante, il propose
de prélever le complément de 11.987 fr,- sur les plus values
des centimes d'emprunts : Francs 95.440,- réservés au
Chapitre XXI.

Le Conseil décide :

Le complément nécessaire sur les contingents de l'assis-
tance sera prélevé sur les plus values de centimes:
chapitre XXI du budget.

Copie certifié conforme,

Le Maire,

SAINT-GAUDENS, le 5 OCTO 1945

Le Sous-Préfet



M. le Maire expose aux Membres présents du Conseil que le contingent des services de l'assistance pour l'année 1945 s'élève à la somme de frs 70.987,00.

Le crédit prévu au budget primitif n'étant que de frs 59.000, il y a lieu de voter un complément de francs 11.987,00.

Le budget additionnel étant réglé avec un excédent de recettes de frs 989,40, somme insuffisante, il propose à l'Assemblée de prélever le complément soit 11987 francs sur les plus values des centimes d'emprunts (montant 93440 réserves et inscrits au chapitre XXI).

Le Conseil décide que le complément nécessaire à parfaire les contingents de l'assistance sera prélevé sur les plus values de centimes.

M. M. Couarné et Doulié sont désignés pour assister le Maire dans la révision des listes électorales de 1945.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

St. Gaudens, le 5 Oct^{bre} 1945
Vu et approuvé :
Le 1^{er} Préfet: Signé Dautresme

Galou
M. Couarné
M. Doulié
M. Couarné
M. Doulié
M. Couarné
M. Doulié
M. Couarné
M. Doulié